

TARIFS RÉGLEMENTÉS DE L'ÉLECTRICITÉ

TARIFS APPLICABLES AU 01/08/2025 SUR LE TERRITOIRE NATIONAL



TARIFS BLEUS CLIENTS NON RÉSIDENTIELS HT

Clients souscrivant jusqu'à 36 kVa

TARIF BLEU – OPTION BASE		
PUISSANCE SOUSCRITE kVa	ABONNEMENT ANNUEL €/an	PRIX DE L'ENERGIE en cts €/kWh
	HT	HT
3	126,00	13,16
6	158,58	13,16
9	190,56	13,16
12	222,24	13,16
15	253,44	13,16
18	283,56	13,16
24	349,32	13,16
30	414,48	13,16
36	479,16	13,16

TARIF BLEU OPTION HEURES CREUSES / HEURES PLEINES			
PUISSANCE SOUSCRITE kVa	ABONNEMENT ANNUEL €/an	Prix de l'énergie en cts €/kWh	
		Heures Pleines	Heures Creuses
	HT	HT	HT
6	159,36	13,70	11,09
9	192,12	13,70	11,09
12	225,72	13,70	11,09
15	257,16	13,70	11,09
18	291,00	13,70	11,09
24	363,36	13,70	11,09
30	428,28	13,70	11,09
36	493,80	13,70	11,09

TARIF BLEU - OPTION TEMPO (En extinction – n'est plus proposé)							
PUISSANCE SOUSCRITE kVa	ABONNEMENT ANNUEL €/an	PRIX DE L'ENERGIE en cts €/kWh					
		Bleu		Blanc		Rouge	
		Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines
	HT	HT	HT	HT	HT	HT	HT
9	190,92	6,30	11,48	10,81	19,10	12,04	33,93
12	223,80	6,30	11,48	10,81	19,10	12,04	33,93
15	262,92	6,30	11,48	10,81	19,10	12,04	33,93
18	288,48	6,30	11,48	10,81	19,10	12,04	33,93
24-30	427,20	6,30	11,48	10,81	19,10	12,04	33,93
36	486,81	6,30	11,48	10,81	19,10	12,04	33,93

TARIF BLEU -OPTION EJP (En extinction – n'est plus proposé)			
PUISSANCE SOUSCRITE kVa	ABONNEMENT ANNUEL €/an	PRIX DE L'ENERGIE en cts €/kWh	
		Heures normales	Pointe mobile
		HT	HT
12	219,48	6,93	84,24
15	252,84	6,93	84,24
18	282,12	6,93	84,24
36	475,80	6,93	84,24

Depuis le 1er janvier 2021, en application de l'article L.337-7 du code de l'énergie, le Tarif Bleu n'est accessible que pour :

- Les consommateurs finals non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros,
- Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble unique à usage d'habitation sans condition, pour leur(s) site(s) de consommation alimenté(s) en basse tension avec une puissance souscrite inférieure à 36 kVa.

Tout client demandant la création d'un contrat au Tarif Bleu devra attester de son éligibilité aux conditions réglementaires précitées. Les clients finals non domestiques disposant d'un contrat au Tarif Bleu sont tenus de le résilier dès lors qu'ils ne remplissent plus ces conditions. Ils portent la responsabilité du respect desdits critères pour leur contrat.

Les prix indiqués sur la grille tarifaire ci-dessus "TARIF BLEU" détaillent par niveau de puissance le prix de l'abonnement et des consommations (kWh) pour chacune des options et puissances tarifaires proposées. Ces prix sont à majorer de :

- L'Accise sur l'électricité (anciennement « Contribution aux charges de Service Public de l'Électricité (CSPE) », d'un montant de 29.98 €/MWh au 01/08/2025,
- La Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA), correspondant à la majorité des clients,
- La TVA au taux de 20% pour l'abonnement et la CTA, et au taux de 20% pour les consommations et l'Accise sur l'électricité.

TARIFS RÉGLEMENTÉS DE L'ÉLECTRICITÉ

TARIFS APPLICABLES AU 01/08/2025 SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

TARIF JAUNE- OPTION BASE SUP 36

Version		Prime Fixe annuelle (€/kVA)	PRIX DE L'ENERGIE en cts €/kWh			
			Hiver		Été	
			Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses
	Longue utilisation	40,58	18,60	10,98	8,79	7,07
	Courte utilisation	28,40	19,82	11,72	8,91	7,11
Coefficient de puissance réduite	Longue utilisation		1,00	0,70	0,55	0,41
	Courte utilisation		1,00	0,91	0,83	0,68
Calcul des dépassements			12,41 €/heure			

A partir du 1er février 2025, conformément à l'article L.337-7 du code de l'énergie et en application de la loi n°2024-330 du 11 avril 2024, le Tarif Jaune est accessible pour :

- les consommateurs finals non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros,
- les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble unique à usage d'habitation sans condition, pour leur(s) site(s) de consommation situé(s) en France métropolitaine continentale et alimenté(s) en basse tension avec une **puissance maximale souscrite strictement supérieur à 36 kVA**.

Tout client demandant la création d'un contrat au Tarif Jaune devra attester de son éligibilité aux conditions réglementaires précitées.

Les clients finals non domestiques disposant d'un contrat au Tarif Jaune sont tenus de le résilier dès lors qu'ils ne remplissent plus ces conditions. Ils portent la responsabilité du respect desdits critères pour leur contrat.

TARIF VERT- OPTION BASE SUP 36

Version		Prime Fixe annuelle (€/kVA)	PRIX DE L'ENERGIE en cts €/kWh				
			Pointe	Hiver		Été	
				Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses
	Longue utilisation	40,5	19,681	14,391	8,059	8,182	6,290
	Courte utilisation	20,9	22,765	16,524	8,576	8,274	6,305
Coefficient de puissance réduite	Longue utilisation		1,00	0,91	0,58	0,41	0,33
	Courte utilisation		1,00	1,00	1,00	0,87	0,78
		Prix (en €/kW)	Coefficients par poste				
Calcul des dépassements	Longue utilisation	1,41	1,00	0,91	0,58	0,41	0,33
	Courte utilisation	0,58	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Energie réactive	Saison Haute		2,44 c€/KVA/heure				
	Saison Basse Heures Creuses		2,39 c€/KVA/heure				

A partir du 1er février 2025, conformément à l'article L.337-7 du code de l'énergie et en application de la loi n°2024-330 du 11 avril 2024, le Tarif Vert est accessible pour :

- les consommateurs finals non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros,
- les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble unique à usage d'habitation sans condition, pour leur(s) site(s) de consommation alimenté(s) en HTA.

Tout client demandant la création d'un contrat au Tarif Vert devra attester de son éligibilité aux conditions réglementaires.

Les clients finals non domestiques disposant d'un contrat au Tarif Vert sont tenus de le résilier dès lors qu'ils ne remplissent plus ces conditions. Ils portent la responsabilité du respect desdits critères pour leur contrat.